
Lutter contre l'isolement social des personnes vivant à domicile

Points de vigilance

La mobilisation de volontaires en Service Civique au domicile des personnes accompagnées, que cela concerne une association tutélaire, un SAVS ou un SAMSAH, est spécifique et doit respecter quelques règles supplémentaires :

- **Être pensée en équipe** : les volontaires ne pourront pas intervenir au domicile des personnes seuls. Soit ils interviendront en binôme, soit avec un professionnel ou un bénévole.
- **Intervenir après un temps de formation** / sensibilisation : formation aux gestes de premier secours, sensibilisation à l'accompagnement des personnes en situation de handicap, etc. Et toute formation que vous jugerez utile.
- **Être associée à une structure physique** pour ne pas dédier l'intégralité de la mission au domicile des personnes accompagnées

N'hésitez pas à solliciter l'Unapei Ile de France pour créer une mission sur-mesure répondant à vos souhaits et aux possibilités qu'offre le dispositif.

Objectif d'intérêt général

Les volontaires agiront en faveur du **soutien à domicile des personnes accompagnées et des majeurs protégés. Ils interviendront pour lutter contre l'isolement social** dans lequel ils peuvent se trouver, oeuvreront pour leur bien-être psycho-social, favoriseront le développement de liens sociaux et de solidarité, etc. Ils pourront également agir contre l'isolement social des aidants et familles.

Activités principales (50%) :

Accompagner les personnes vivant à domicile à risque d'isolement social vers l'accès à des services et dans les déplacements de la vie courante :

- Déplacements de la vie courante : marché, courses, coiffeur, boulangerie, etc.
- Services : démarches administratives, etc.

- Accompagner les personnes vivant à domicile à risque d'isolement social dans leurs pratiques à l'extérieur :
 - Accompagnement dans des promenades.
 - Organiser des sorties culturelles, sportives, citoyennes, etc.
 - Accompagner les personnes concernées dans leurs activités citoyennes et bénévoles.
- Participer à l'accompagnement des personnes vivant à domicile de manière individuelle ou collective :
 - Réaliser des visites de convivialité à domicile ou en établissement.
 - Favoriser la transmission des expériences de vie en initiant un travail de recueil des mémoires et les valorisant.
 - Organiser des séances de sensibilisation thématiques en fonction des attentes des personnes accompagnées : nutrition, informatique, éco-gestes, etc.

Activités secondaires (40%) :

- Participer au soutien des familles : accompagner les personnes concernées dans leurs activités, développer des espaces d'échanges et de discussions pour les familles et les aidants, etc.
- Démarcher des associations pour organiser des sorties collectives culturelles, sportives, citoyennes, etc.
- Organiser des temps de rencontre entre différents publics pour travailler et échanger sur des thématiques citoyennes et collectives : vote et participation à la vie locale, engagement associatif, pair-aidance, protection juridique, ...
- Organiser et participer à des temps de rencontre dédié à l'accompagnement des proches et des familles des majeurs protégés
- Organiser et participer à des temps de sensibilisation collective : nutrition, santé, sport, gestes de premiers secours, développement durable, ...
- Lutter contre la fracture numérique et technologique en proposant des ateliers dédiés

Activités exceptionnelles (10%) :

- Participer à l'identification des besoins des personnes sur le territoire (diagnostic de territoire)
- Participer à la cartographie des services disponibles sur le territoire
- Participer à des forums associatifs pour promouvoir le bénévolat de visites à domicile pour rompre l'isolement

Lignes rouges :

- Agir en autonomie au domicile des personnes
- Aider et accompagner les personnes âgées dans les actes de la vie quotidienne : hygiène, habillage, alimentation, etc.
- Evaluer le niveau de qualité des services rendus par les professionnels